



Bonus annuel

Vous en obtiendrez encore plus chez nous.

Nous attachons une grande importance à une collaboration à long terme. Une partie de votre chiffre d'affaires annuel vous est remboursée en guise de remerciement pour votre fidélité.

Votre chiffre d'affaires annuel	Bonus
à partir de CHF 50 000.–	0,75 %
à partir de CHF 75 000.–	1,00 %
à partir de CHF 100 000.–	1,25 %
à partir de CHF 125 000.–	1,50 %
à partir de CHF 150 000.–	1,75 %
à partir de CHF 200 000.–	2,00 %
à partir de CHF 250 000.–	2,25 %
à partir de CHF 300 000.–	2,50 %
à partir de CHF 400 000.–	2,75 %
à partir de CHF 500 000.–	3,00 %
à partir de CHF 600 000.–	3,25 %
à partir de CHF 1 million et plus	3,50 %

Pour déterminer le bonus, les chiffres d'affaires réalisés chez **Transgourmet/Prodega** et **Frischeparadies** sont pris en compte automatiquement.

Les achats suivants sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires, ne sont toutefois pas pris en compte dans le calcul du bonus: actions, tabac, articles Transgourmet-Profit-Plus, chiffre d'affaires réalisé auprès de fournisseurs conventionnés, conditions spéciales auprès de fabricants d'articles de marques et chiffre d'affaires exempts de T.V.A., par exemple emballages consignés.

Le bonus est calculé sur votre chiffre d'affaires donnant effectivement droit au bonus. Celui-ci sera versé au cours du 1^{er} trimestre de l'année suivante. Un remboursement est effectué à partir d'un montant minimal de CHF 50.–.

Sur demande, nous prenons en compte le chiffre d'affaires facturé selon les listes de prix «gastro» réalisé auprès de nos filiales (Weinkeller Riegger, Casa del Vino ou Zanini Vinattieri SA, à partir de CHF 5'000.–).

Afin de pouvoir bénéficier de cette offre, veuillez vous manifester dans votre marché Prodega, chez Frischeparadies ou auprès de votre Conseiller de vente.